Département de l'EURE Arrondissement d'EVREUX Canton LE NEUBOURG Mairie d'IVILLE



# Procès-verbal DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'IVILLE Du mardi 6 Décembre à 20H30

#### D44/2022: Logiciel mairie

Monsieur le maire présente le devis de notre actuel fournisseur de logiciel JVS Mairistem qui s'élève à 3 474 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent l'usage des logiciels mairie dématérialisées
- Acceptent le devis de JVS

### D45/2022 OBJET: Lissage béton nouvelle mairie

- Clôtures services pour un montant de 1 953 € HT (43.40 € HT le mètre)
- DTM pour un montant de 2 940 € HT (60 € HT le mètre)

  Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de Clotures services

#### D46/2022 OBJET: Travaux SIEGE rue Marcel Leclerc

- En section d'investissement : 1 960 €

- En section de fonctionnement : 784 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

## <u>D47/2022</u> OBJET: Mise en place de l'entretien professionnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent public au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;



- La qualité d'assiduité ou d'expertises ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

#### D48/2022 OBJET : Remplacement au secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le remplacement de la secrétaire de mairie pendant la période de congés annuels (décembre).

#### <u>D49/2022 OBJET</u>: Aristodog, remboursement des frais

Vu le rapport de présentation ci-dessous,

- Décide de facturer aux propriétaires de chien la première intervention de la société Aristodogs selon le tarif ci-dessus
- Décide de modifier la tarification du chenil communautaire de la manière suivante :
- Frais d'entrée : 50 € TTC
- Frais de séjour par jour : 10 € TTC
- Frais vétérinaire (soins+ identification): facturés au réel
- Frais de capture (par société accréditée et frais payés par la communauté de communes) : Facturés au réel
  - Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération,
  - Dit que les somme et recettes seront inscrites au budget général 2022 et suivants.

#### **D50/2022 OBJET : Décisions modificatives**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le mouvement de crédits ci-dessous :

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
67	678	-5 687.35 €	11	60612	+ 5 687.35 €
Autres charges exceptionnelles			Energie électricité		

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section d'investissement		Section d'investissement			
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
21	2184	-11 603.42	16	1641	+ 11 603.42 €
Mobilier		Emprunt			

# Département de l'EURE Arrondissement d'EVREUX Canton LE NEUBOURG Mairie d'IVILLE



Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section de fonctionnement		Section d'investissement			
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
67	678	-2 295.17 €	66	66111	+ 2 295.17 €
Autres charges exceptionnelles		Intérêts réglés à l'échéance			

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Section d'investissement		Section d'investissement			
Chapitre	Article	Sommes	Chapitre	Article	Sommes
21	2184	-23 123.18 €	23	2313	+ 23 123.18 €
Mobilier		Immobilisation en cours			

# <u>D51/2022 OBJET: Actualisation Défense Extérieure contre l'incendie</u> (<u>D40.2021</u>)

HT %

Coût de l'opération	12 214.20 €	100	
Subventions			
DETR	- 4885.68 €	40	
Département	- 4885.68 €	40	
Reste part communale	2442.84 €	20	